



Comité Syndical du 9 octobre 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Collège EPCI

Etaient présents :

Seine Normandie Agglomération	Gilles AULOY	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	Votant
Interco Normandie Sud Eure	Mohamed BENSALAH	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	Votant
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire	Votante
Intercom Bernay Terres de Normandie	Claude GEORGES	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire	Votant
Evreux Portes de Normandie	Rachid MAMMERI	Délégué titulaire	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALE	Délégué titulaire	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Aline DONNET MOUSSEUX	Déléguée suppléante	Votante
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Brigitte POURDIEU	Déléguée suppléante	Votante

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	Votante
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	Votant

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Gisèle BAKI	Déléguée titulaire	Votante
Région Normandie	Cécile Rémy BASTIT	Déléguée suppléante	Votante

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant

Public :

Etaient présents :

--	--	--	--

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires afin de déterminer si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du PV du précédent CS du 4 avril 2023
- Adoption Règlement financier et budgétaire
- Modification du tableau des effectifs
- Adhésion des membres de la compétence Services et Outils numérique
- Convention accès plateforme dématérialisation MPE et/ou télétransmission actes et flux financiers

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 4 avril 2023.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adoption du Règlement budgétaire et financier

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne l'adoption du Règlement budgétaire et financier.

M. GRAVELLE indique qu'il s'agit d'un règlement obligatoire suite au passage à la M57.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Modification du tableau des effectifs

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne la modification du tableau des effectifs.

M. GRAVELLE rappelle que suite aux dernières modifications statutaires, le syndicat accompagne les collectivités dans le développement et les usages du numérique à travers l'Agence Numérique de l'Eure.

M. GRAVELLE indique que pour proposer ces services, il y a un besoin de compétences en interne pour secondier le Chef de projet actuel qui a en charge la gestion du Pack E - Administration.

Il est ainsi proposé aux membres du comité la modification du tableau des effectifs avec la création d'un autre poste de Chargé de projet E-Administration.

M. GRAVELLE souhaite communiquer le salaire proposé pour ce poste.

Mme BOINET répond que le syndicat a budgété un salaire autour des 2 000 euros.

M. GRAVELLE trouve que cette fourchette paraît faible compte tenu des compétences recherchées.

Mme PREYRE souhaite savoir s'il s'agit d'un temps plein.

M. GRAVELLE répond que oui.

M. DUCHE partage la remarque de M. GRAVELLE sur le niveau de salaire qu'il juge trop faible et qui risque de poser problématique dans le recrutement du candidat.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Après vérification, la budgétisation du remplacement du technicien parti en mai dernier est de 2 000 euros, le poste de Chargé de projet est quant à lui budgété autour des 2 800 euros.

Quatrième rapport : Adhésion membres compétence services et outils numériques

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne l'adhésion des membres à la compétence services et outils numériques.

M. GRAVELLE rappelle que la compétence supplémentaire sur les services et outils numériques a été adoptée lors du comité syndical en date du 19 septembre 2022.

M. GRAVELLE indique que le premier service proposé par l'Agence du Numérique de l'Eure est l'accès à la plateforme PACTE qui propose notamment la télétransmission des actes au contrôle de légalité de la préfecture suite à l'arrêt de la plateforme ACT'EURE que proposait le Département.

M. GRAVELLE ajoute que les agents d'ENN ont commencé à appeler toutes les collectivités utilisatrices de la plateforme ACT'EURE pour les informer de l'arrêt de celle-ci au 18 décembre 2023 et de la possibilité d'adhérer à l'Agence pour continuer de bénéficier de ce service via la plateforme PACTE.

M. GRAVELLE fait un état des lieux aux membres, concernant les adhésions à l'Agence. Il précise que 92 collectivités ont adhéré en date du 6 octobre au Syndicat pour la compétence outils et service numériques de l'Agence, que 154 collectivités sont en cours d'adhésion ce qui signifie que ce sujet est à l'ordre du jour de leur prochain conseil et que 143 collectivités sont en cours de prospection.

M. GRAVELLE rappelle que l'Agence ne proposera pas cette seule plateforme de télétransmission, mais aussi d'autres services comme un parapheur électronique, un lien vers la plateforme des marchés publics de l'Eure, un outil de visio-conférence, un outil de transfert de fichiers lourds sécurisé ou encore un outil de gestion des convocations.

M. GRAVELLE précise également que l'Agence va proposer d'autres services notamment autour de la vidéo-protection, de la cyber-sécurité ou encore sur la sobriété numérique.

M. GRAVELLE rappelle qu'il y a les 29 communes pilotes qui vont tester au fur et à mesure les nouveaux services que l'Agence va très prochainement proposer.

M. GRAVELLE diffuse aux membres des cartes qui illustrent sur le territoire de l'Eure la répartition des collectivités adhérentes.

M. GRAVELLE évoque la représentation de ses membres au sein des instances du syndicat, il indique que les communes vont devoir constituer une liste de 7 délégués titulaires et de 7 délégués suppléants.

Pour les syndicats, il faudra constituer une liste de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants d'ici le prochain comité syndical qui aura lieu en décembre.

M. GRAVELLE précise qu'un appel à candidature aura lieu le mois prochain.

M. DUCHE prend la parole pour attirer l'attention des membres du comité syndical, sur le fait que tous les élus doivent être des portes paroles sur le sujet des communes utilisatrices d'ACT'EURE qui vont se retrouver bloquées le 18 décembre si elles n'ont pas eu l'information, il faut donc être mobilisé sur ce sujet-là.

M. GRAVELLE ajoute qu'il va rencontrer tous les EPCI lors des conférences des maires pour évoquer ce sujet et faire connaître l'Agence du Numérique.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Convention accès plateforme dématérialisation MPE et/ou télétransmission actes et flux financiers

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne une convention pour l'accès à la plateforme de dématérialisation MPE et/ou la télétransmission des actes et flux financier.

M. GRAVELLE indique qu'il y a des cas particuliers où plusieurs structures utilisatrices de la plateforme ACT'EURE et de la plateforme MPE27 ne peuvent pas adhérer à l'Agence du fait de nos statuts et qui se retrouvent sans solution. C'est le cas notamment du SDIS, du Centre de Gestion de l'Eure, du musée des impressionnistes, du TANGRAM etc.

M. GRAVELLE indique que pour assurer la continuité de service des établissements souhaitant continuer de bénéficier de ces services une convention est nécessaire.

M. DUCHE questionne sur le coût appliqué pour ces conventions.

Mme BOINET répond que nos statuts prévoient à titre dérogatoire de pouvoir maintenir le service d'accès aux plateformes pour les structures ne pouvant adhérer, uniquement pour Actes et MPE, dans les mêmes conditions que lorsqu'elles étaient gérées par le Conseil Départemental à savoir à coût nul.

M. HADIDA précise que pour tout service supplémentaire hors accès à la plateforme de dématérialisation et de télétransmission, dans ce cas, une convention dédiée listant exhaustivement les services mis à disposition sera établie avec le coût associé.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour est épuisé.

M. DUCHE souhaite revenir sur l'Agence et plus précisément sur les nouveaux services proposés avec un outil de réservation de salles des fêtes qui est très sollicité dans les mairies.

M. HADIDA répond que cette proposition de service a bien été prise en compte et que les services d'ENN travaillent dessus et que cela fait partie du catalogue de service qui sera proposé.

M. GRAVELLE propose d'envoyer aux membres un document recensant les services proposés aujourd'hui par l'Agence et un rétro-planning concernant ceux à venir.

M. GRAVELLE souhaite faire un focus sur la fin du déploiement de la fibre.

Il est diffusé aux membres du comité une carte qui illustre la couverture du département.

M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées.

Il y a 246 000 prises commercialisables.

Côté abonnement, 120 000 foyers sont raccordés et on a 7 000 prises de commandes.

Soit un taux de pénétration à plus de 51%.

M. HADIDA indique que le service technique a établi un rétro planning concernant le reste des travaux à réaliser, ce qui amènera en fin d'année, à un stock de 6 600 prises à réaliser, c'est -à-dire un taux de plus 97% du déploiement. Parmi ces prises, 1 800 concernent des prises de Montée en débit dont l'échéance contractuelle est 2025.

M. BAUCHE souhaite prendre la parole, il indique qu'on peut effectivement se satisfaire d'un bon taux de pénétration, néanmoins le service après-vente n'est pas au rendez-vous car il y a des grosses lacunes dans les délais d'intervention.

M. GRAVELLE répond que la remarque est tout à fait pertinente et d'actualité, il ajoute qu'il a participé au Comité de concertation départementale du numérique à la préfecture, en présence du préfet, des parlementaires et des opérateurs et qu'il en a profité pour interpellier les opérateurs à ce sujet.

M. GRAVELLE estime que la qualité de service n'est pas à la hauteur du travail qui a été entrepris.

M. BAUCHE fait part des problèmes qu'ils rencontrent dans sa commune.

M. GRAVELLE et M. HADIDA rappellent qu'une adresse mail VIP destinée aux maires (maire@eurenormandienumerique.fr) a été mise en place pour permettre aux élus de faire remonter leurs problématiques afin que les services d'ENN puissent intervenir pour débloquer les situations.

M. DUCHE ajoute qu'il faut distinguer deux choses, d'une part les opérateurs commerciaux qui ne suivent pas les procédures en ne signalant pas les incidents et d'autre part, les pannes qui concernent l'exploitant du réseau, qui n'intervient pas dans des délais suffisamment courts.

Mme PREYRE souhaite prendre la parole au sujet des déclarations de dommages, elle indique que lorsqu'elle fait la déclaration celle-ci enregistre le lieu dans lequel elle se trouve et non l'adresse du dommage et que cela est contraignant car ça signifie qu'il faut aller sur le lieu du dommage pour faire la déclaration.

M. BAUCHE questionne Mme PREYRE pour savoir s'il s'agit d'un dommage pour Orange ou ENTHD.

Mme PREYRE répond que cela concerne les dommages réseaux Orange.

M. BAUCHE précise qu'il faut passer par le site de déclaration réservé aux mairies et qui concerne le secteur de la mairie.

Mme PREYRE répond qu'effectivement elle passait par le site classique des usagers.

M. BOYARD précise que pour les dommages qui concernent le réseau fibre et l'exploitant du réseau, la déclaration peut être effectuée peu importe où on se trouve, l'adresse du dommage peut être à tout moment corrigée. L'idéal est de joindre une photo du dommage pour permettre de mieux appréhender la situation.

Mme PREYRE fait part d'un problème qu'elle rencontre sur sa commune.

M. HADIDA indique à Mme PREYRE qu'elle sera recontactée en dehors de ce conseil pour résoudre ce problème.

Mme JACQUES répond que le syndicat peut mettre à la disposition de la commune des flyers pour réaliser du boitage auprès des habitants ainsi que d'autres supports comme des affiches et stickers.

M. BAUCHE souhaite faire remonter le manque de communication autour de l'arrivée de la fibre suite à plusieurs échanges avec les habitants de sa commune et malgré l'installation du panneau à l'entrée de la ville. Il souhaite savoir si une campagne d'information est prévue notamment dans la presse locale ou si des supports pourraient être mis à disposition pour diffusion sur le site internet de la commune.

M. HADIDA rappelle que des documents d'information ont été distribués à la commune quand la fibre a été mise en service, pour distribution aux habitants et indique qu'un numéro spécial sur la Fibre doit prochainement sortir dans le 2.7 (journal du Département).

M. DUCHE ajoute que les opérateurs font également du démarchage commercial pour le passage à la fibre.

Mme JACQUES répond que le syndicat peut mettre à la disposition de la commune des documents d'information pour réaliser du boitage auprès des habitants ainsi que d'autres supports comme des affiches et autocollants.

Mme POURDIEU interpelle le Président pour signaler qu'elle a bien eu des flyers pour communiquer à ses habitants mais qu'elle n'a pas eu de pose de panneau dans sa commune.

Mme JACQUES répond qu'il y a un panneau mis à disposition des communes et que c'est la société Urban Connect qui doit prendre contact avec elle pour contractualiser, elle ajoute qu'elle va s'en assurer.

M. GRAVELLE propose d'envoyer au terme de ce comité, un document sur les modalités de déclaration de dommages réseau puis un document sur les offres de service de l'Agence du Numérique.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical en visio-conférence.

La séance est levée à 18h30.

Fait à Evreux, le 10 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle



Le Secrétaire de séance

Frédéric Duché



Date publication : 13/10/2023